

Commune de CHARGEY-LES-GRAY
COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire du 20 octobre 2022 à 20h

Étaient présents : Chantal GUINET, Pascal HEGO, Julien TOURNERET, Roland GACONNET, Lise LOMBERGER, Émeline HUBLARD, Émilie BERNARD, Emmanuel CHAUVELOT, André JOBARD, Daniel FRANCOIS,

Étaient excusés :

-Daniel POINCENOT

-Maxence COURIOL qui a donné procuration à Roland GACONNET

-Stéphanie DESCHAMPS qui a donné procuration à Émilie BERNARD

Secrétaire de séance : Émilie BERNARD

Vote du compte-rendu du 13 septembre : approuvé à l'unanimité

1) Rencontre avec Monsieur Blinette

a) Rappel : tous les conseillers municipaux sont désormais destinataires du CR complet des conseils communautaires.

b) Cause de la modification de statuts : les nécessités liées au Projet de territoire

c) Rappel des différentes nouvelles compétences de la Communauté de Communes

La COMCOM proposera des actions collectives non obligatoires, à laquelle la commune pourra participer, adhérer ou non, si elle préfère gérer ces questions de façon autonome.

d) Questions / réponses

-incidences de ces nouvelles compétences sur nos décisions et nos démarches ? Pas d'obligation de passer par les nouveaux services proposés si on ne le souhaite pas.

-fléchage intercommunal des sentiers de randonnées = en attente, priorité à la maison de santé Mavia

-Accueil des gens du voyage = Incidences financières pour la commune alors qu'on en n'a pas la compétence : eau et poubelles

NB : Lætitia BIGOTTE CHOULET et Samuel BESANCENOT rejoignent la réunion.

2) Délibérations

-Délibération 1 : location de terrain à Jean Baptiste Collette

Considérant le courrier du 23 janvier 2022 de M. Jean Claude COLLETTE qui informe M. le Maire et son conseil de la remise de son exploitation EARL Quinson à Son fils Mr Jean Baptiste Collette et de son souhait de voir son fils continuer à exploiter la parcelle ZX48 lieu- dit des Charmes

Considérant que les descendants du précédent locataire peuvent bénéficier d'une cession de bail par le preneur en place :

Le conseil municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à signer un bail de 9 ans avec M. Jean Baptiste Collette pour la parcelle ZX48b.

Il sera précisé sur le nouveau bail et en accord avec le nouveau bailleur que seuls 55.40 ares sont exploitables.

Il s'agira d'un bail précaire qui pourra être résilié avec un préavis de trois mois.

Le montant annuel du loyer est de 60 euros et sera revu chaque année avec application de l'indice des fermages en vigueur de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- autorise Madame le Maire à signer un bail rural pour les parcelles cadastrées ZX48
 - -précise que la Commune pourra mettre fin au bail en cours d'année en cas de réalisation quelconque déclarée d'utilité publique avec préavis de 3 mois
 - fixe la valeur locative à 60 € à compter du 1^{er} janvier 2022
 - et précise que ce fermage sera annuellement révisé au regard de l'indice national des fermages.
- **Le conseil municipal approuve cette proposition d'arrêté à l'unanimité.**

-Délibération 2 : DECI

Les communes doivent avoir pris un arrêté de défense Incendie pour le 01/01/2020.

Cet arrêté mentionnent les ressources en eau

Les carences constatées en matière de défense incendie

Et font apparaître les priorités d'équipement

-Délibération3 : cimetièrre et concessions échues

Sachant qu'une concession ne peut être reprise par la commune que deux années révolues après la période pour laquelle le terrain a été concédé, le Maire sollicite l'avis du Conseil

- pour l'autoriser à procéder à un état des lieux des concessions au cimetière
- pour imposer un avis sur chaque tombe n'ayant plus de concession à jour pendant deux années à compter du 1^{er} novembre 2022 pour susciter un éventuel renouvellement.

➤ **Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.**

-Délibération 4 : convention aménagement impasse Rémy avec Ingénierie70

Sachant que le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à demander l'assistance d'Ingenierie 70 pour continuer les travaux Impasse Rémi et a autorisé Madame Le Maire à signer le devis proposé par Ingenierie 70 pour réaliser les travaux impasse Rémy,

Il est demandé :

de signer une convention approuvant les missions confiées à l'agence départementale Ingenierie 70

Et d' autoriser le Maire à signer tous documents nécessaires pour la réalisation de cette opération.

➤ **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

-Délibération 5 : Tarif des portions

Considérant les estimations de Stéphane Ogier, technicien ONF, les volumes destinés aux portions seraient de 450 stères

Parcelle 39	Houppiers	87m3
Parcelle 6 et Parcelle 7	Chênes/ houppier	52m3
Parcelle 17	Houppiers/petites futaies	80m3
Parcelle 6 p2		90m3
		309m3 ou 450 stères

Considérant que 40 foyers se sont inscrits pour avoir un affouage, les portions seront d'une dizaine de stères

Le conseil municipal décide de fixer le montant de la portion à **40 euros**.

A noter que :

Il est décidé que les affouagistes n'ayant pas fini leur portion de l'an passé recevront un courrier et n'auront pas de portion attribuée cette année s'ils le demandaient.

Sera ajouté sur le contrat qu'il est interdit de stocker le bois à proximité de la parcelle dans la bois ou le long des chemins.

Sera précisé qu'il est interdit aux affouages de travailler le dimanche et les jours fériés (chasse).

- **Le conseil municipal approuve cette proposition à l'unanimité.**

-Délibération 6 : État de l'assiette présenté par A. Jobard

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité.**

-Délibération 7 : espace détente

Émilie Bernard fait un point sur les aménagements déjà installés.

Les agrès doivent être installés la semaine du 14 novembre.

Les tables pique-niques seront scellées en même temps.

Des plants de fraisiers ont été plantés par les élèves de la MFR.

A venir dans l'hiver : abri de jardin / petits fruitiers

Madame le Maire propose de baptiser cet espace : « Espace André Fuin »

L'inauguration aurait lieu au printemps.

- **Le conseil municipal approuve ce nom à l'unanimité.**

3) Informations

-Droit de préemption

Le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour la parcelle ZY 29 d'une contenance de 13 ares.

Le Maire n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour la parcelle ZV0020 Lieu dit La Rente Rouge.

-Bail SAFER

Christophe Voituret exploite des champs de la commune route de Rigny avec un bail de la SAFER. Après un commodat, le bail est à nouveau consenti à Mr Voituret.

-Projet de végétaliser le cimetière : pour rappel l'usage de pesticides étant interdit, des matins citoyens seront proposés pour désherber et la végétalisation permettra de limiter les espaces à entretenir.

Sur le long terme, la MFR pourrait être associée à cette démarche.

-Réfèrent incendie : Pascal Hégo

-Commission contrôle salle des fêtes

La commission de contrôle fera sa visite triennale le 9 novembre 2022.

Les différents contrôles ont été effectués.

Les pompiers nous demandent de fournir le RVRAT .

Ce document aurait dû être établi à la fin des travaux en 2019.

Nous avons contacté le service de l'APAVE pour remédier à cette situation.

-Rapport eau (voir annexe)

-Rapport assainissement (voir annexe)

-Recensement

Pascal HEGO est le référent.

Deux personnes ont accepté : Béatrice AMANTON et Lucette JOBARD

Les démarches pourront aussi être effectuées par internet.

-Travaux divers

Le Maire a signé trois devis :

- ✓ Regard pluvial bâtiment de la cure 408€
- ✓ Réfection cour de la cure 1159.20€
- ✓ Nettoyage bassin à côté de La Fontaine 486€

La séance est levée à 20h50